Unité-Progrès-Justice

DÉCRET N°2024- 0478 /PRES-TRANS/PM/ MESRI/MFPTPS/MEFP/MSHP portant création d'emplois à l'Université Nazi BONI

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ÉTAT,

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VisacFn°00390/" du 18/04/2024

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- **Vu** le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;
- Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu le décret n°97-254/PRES/PM/MESSRS du 23 mai 1997 portant création de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso;
- Vu le décret n°2002-288/PRES/PM/MESSRS/MFB du 29 juillet 2002 portant érection de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);
- Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et règlementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;
- Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);
- **Vu** le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de santé (EPS) ;
- **Vu** le décret n°2017-1044/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 11 novembre 2017 portant changement de dénomination de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso ;
- Vu le décret n° 2018-140/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 05 mars 2018 portant approbation des statuts de l'Université Nazi BONI ;
- Vu le décret n°2023-0504/PRES-TRANS/PM/MESRI du 03 mai 2023 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;

- Vu les copies légalisées des vingt-neuf (29) attestations d'inscription des enseignantschercheurs et enseignants hospitalo-universitaires de l'Université Nazi BONI;
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 06 mars 2024;

DÉCRÈTE

- Article 1: Il est créé à l'Université Nazi BONI, au titre de l'année 2023 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 45ème session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 04 au 23 juillet 2023, vingt-neuf (29) emplois de l'Enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :
 - I. Six (06) emplois de professeur titulaire et de professeur titulaire hospitalouniversitaire répartis comme suit :
 - A- Cinq (05) emplois de professeur titulaire :
 - 1) un (01) emploi de professeur titulaire en Génie des Procédés, Transferts en Milieux Poreux à l'Institut universitaire de technologie (IUT);
 - 2) un (01) emploi de professeur titulaire en **Héliophysique** à l'Unité de formation et de recherche en sciences exactes et appliquées (UFR/SEA);
 - 3) Un (01) emploi de professeur titulaire en Informatique à l'École supérieure d'Informatique (ESI);
 - 4) Deux (02) emplois de professeur titulaire à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT) dont :
 - un (01) emploi en Biochimie (substances naturelles);
 - un (01) emploi en Biologie et Ecologie Végétales.
 - B. Un (01) emploi de professeur titulaire hospitalo-universitaire en Pédiatrie à l'Institut supérieur des sciences de la santé (INSSA).
 - II. Cinq (05) emplois de maître de conférences répartis comme suit :
 - 1) Un (01) emploi de maître de conférences en Sémiotique à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines, lettres, arts et médias (UFR/SH-LAM).
 - 2) Deux (02) emplois de maître de conférences à l'Institut universitaire de technologie (IUT) dont :
 - un (01) emploi en **Géophysique**;
 - un (01) emploi en **Génie électrique**.

- 3) Deux (02) emplois de maître de conférences à l'Institut du développement rural (IDR) dont :
 - un (01) emploi en Sciences halieutiques/Biologie des pêches ;
 - un (01) emploi en Agro-économie.
- III. Dix-huit (18) emplois de maître-assistant et de maître-assistant hospitalouniversitaire répartis comme suit :

A. Quinze (15) emplois de maître-assistant :

- 1) Deux (02) emplois de maître-assistant à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines, lettres, arts et médias (UFR/SH-LAM) dont :
 - un (01) emploi en Anthropologie et sociologie de la santé;
 - un (01) emploi en Histoire contemporaine.
- 2) Un (01) emploi de maître-assistant en Sciences de Gestion à l'Unité de formation et de recherche en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion (UFR/SJPEG).
- 3) Un (01) emploi de maître-assistant en Génie civil à l'Institut universitaire de technologie (IUT).
- 4) six (06) emplois de maître-assistant au Centre Universitaire de Banfora (CUB) dont :
 - deux (02) emplois en Sciences du langage;
 - deux (02) emplois en Mathématiques appliquées;
 - un (01) emploi en Physique : Géophysique externe ;
 - un (01) emploi en Physique : Physique de l'atmosphère.
- 5) Cinq (05) emplois de maître-assistant au Centre Universitaire de Gaoua (CUG) dont :
 - un (01) emploi en Sociologie;
 - un (01) emploi en Mathématiques : Mathématiques appliquées ;
 - un (01) emploi en Entomologie;
 - un (01) emploi en Sciences halieutiques/Biologie des pêches ;
 - un (01) emploi en **Productions animales**.
- B. Trois (03) emplois de maître-assistant hospitalo-universitaire à l'Institut supérieur des sciences de la santé (INSSA) dont :
 - un (01) emploi en Néphrologie;
 - un (01) emploi en Pneumophtisiologie;
 - un (01) emploi en Médecine du travail.

Article 2: Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministre d'État, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale, le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective et le Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 avril 2024

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Le Ministre d'État, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale

Adjima THIOMBIANO

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique

Bassolma BAZIE

Aboubakar NACANABO

Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU